



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024 A 20 H.

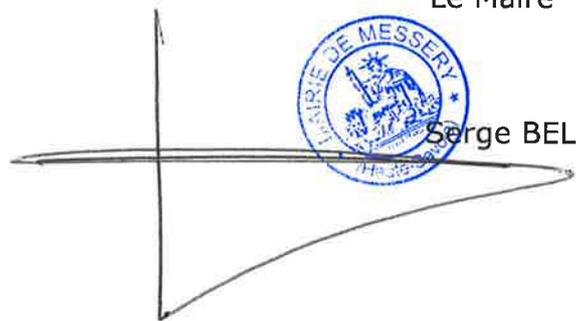
TABLEAU DES DELIBERATIONS

| NUMERO | OBJET DE LA DELIBERATION | DECISION |
|--------|--|--|
| 1 | Proposition de subvention à C MES LOISIRS pour janvier et février 2024. | <ul style="list-style-type: none">- Décide d'allouer une subvention de 10 46 € à l'association C MES LOISIRS ;- Dit que le versement de cette subvention n'interviendra que lorsque le local d'Essert aura été complètement débarrassé et que l'association C MES LOISIRS aura rendu clés et badge. |
| 2 | Proposition de versement d'une participation à la commune de Chens pour l'accueil d'un enfant en classe ULIS. | Décide de verser une somme de 1 558 € à la commune de CHENS/LEMAN au titre de sa participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Chens pour l'année scolaire 2023/2024. |
| 3 | Projet d'avenant n°1 au bail « commune de Messery/Matthieu BOBILLIER » pour local médecin. | Autorise la signature d'un avenant n°1 au bail professionnel passé entre la commune de Messery et M. Matthieu BOBILLIER le 14 décembre 2021 prévoyant le paiement d'un loyer, à compter du 1 ^{er} juin 2024, d'un montant de 750 €/mois (hors charges), d'une caution de 750 € à acquitter dès la signature de |

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>l'avenant et rappelant que l'intégralité des charges (chauffage, électricité et eau, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sécurisation du local, téléphone et internet, maintenance des matériels) seront à partir du 1^{er} juin 2024 payées par l'occupant dans le cadre de contrats souscrits directement par lui.</p> <p>Décide de réduire le loyer du bail commercial de courte durée passé avec M. Laurent BRISSON ; ce loyer passera, à compter du 1^{er} juin 2024, de 550 €/mois (+ 170 € de charges) à 400 €/mois (+170 € de charges). Un avenant prenant en compte cette réduction sera proposé à la signature de M. BRISSON</p> |
| 4 | Rajout d'une action d'intérêt communautaire : l'animation d'un Relai Petite Enfance itinérant. | <ul style="list-style-type: none"> - Considère que la mise en place et l'animation d'un Relai Petite Enfance itinérant constitue une compétence d'intérêt communautaire ; - Demande à Thonon-Agglomération de mettre en place cette action. |
| 5 | Projet de convention territoriale globale 2024-2028 entre la CAF et Thonon-Agglomération. | Est favorable à la signature d'une convention territoriale globale pour la période 2024-2028 entre Thonon-Agglomération, la C.A.F. de Haute-Savoie et l'ensemble des partenaires concernés. |
| 6 | Budget principal de la commune : approbation du tableau des subventions | Adopte le tableau des subventions joint à la présente délibération. |
| 7 | Budget « Affaires scolaires » : approbation du tableau des subventions | Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 14 036 € au profit de la coopérative scolaire de l'école « Les Petits Crayons ». |
| 8 | Acquisition d'une parcelle de 13 ca appartenant aux consorts VERNAZ-MUNIER-FOURCADE. | Décide d'acquérir la parcelle cadastrée D 3218 lieudit REPINGON, d'une superficie de 00 ha 00 a 13 ca., appartenant aux consorts VERNAZ-MUNIER-FOURCADE, au prix de 390 €. |
| 9 | Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle D 3153 | Décide l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle D 3153 appartenant au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE D 1942. |

| | | |
|----|---|---|
| 10 | Modification des règlements intérieurs du restaurant scolaire et de la halte-garderie. | Approuve les modifications des règlements intérieurs du restaurant scolaire et de la garderie tels que présentées ci-dessus. |
| 11 | Conventions « fête du lac » | Approuve les deux conventions présentées ci-dessus et autorise M. le maire à les signer. |

Le Maire



Serge BEL

